

Evaluation de la sécurité des produits cosmétiques pour les esthéticiennes : les recommandations de la FEBEA

Dans le cas de produits destinés à une utilisation professionnelle, les scénarios d'exposition diffèrent pour les consommateurs ciblés et pour les professionnels exposés en ce qui concerne la fréquence d'exposition, la durée d'exposition, la surface de peau exposée et l'exposition éventuelle par inhalation.

Les recommandations relatives à l'«Evaluation de la sécurité des produits cosmétiques pour les esthéticiennes» ont pour objectif de fournir, aux évaluateurs de la sécurité et aux personnes responsables, des éléments sur les conditions d'utilisation professionnelle des produits, en détaillant les étapes des différents **protocoles de soins ainsi que leur fréquence de réalisation lors de l'activité professionnelle** standard des esthéticiennes.

Ces recommandations viennent en complément d'autres informations à prendre en compte, telles que les bonnes pratiques du métier, enseignées dans les formations visant à obtenir un diplôme d'esthétique et rappelées dans la partie «Détails des conditions d'utilisation selon les protocoles standards».

Les données du document sont fournies à titre de conseil. Il est utile de rappeler que **l'évaluation de la sécurité doit être effectuée au cas par cas pour chaque produit cosmétique** selon un protocole d'utilisation défini et qu'elle est le résultat d'une évaluation experte de toutes les données dont l'évaluateur dispose. Aussi, l'évaluateur utilisera de préférence les données sur les conditions d'utilisation propres à la marque, dès lors qu'elles sont à sa disposition.

Une dizaine de marques ainsi que la Confédération Nationale de l'Esthétique Parfumerie (CNEP) ont élaboré ce document, dont les recommandations ont été adoptées par le Bureau Technique.

